



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 129 de l'ordre du jour

**Tribunal international chargé de juger
les personnes accusées de violations
graves du droit international humanitaire
commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie
depuis 1991**

Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 12 juin 2013 ([S/2013/349](#)) relative à la décision prise par le Conseil de sécurité de procéder à l'élection, selon les modalités prévues au paragraphe 1 de l'article 13 bis du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, d'un juge permanent du Tribunal qui prendrait immédiatement ses fonctions et serait affecté à la Chambre d'appel.

Après avoir examiné les candidatures au siège de juge permanent reçues par le Secrétaire général, et nonobstant la lettre du 12 juin 2013, les membres du Conseil de sécurité ont décidé de transmettre à l'Assemblée générale les candidatures suivantes :

Koffi Kumelio A. Afande (Togo)

Thaer S. A. Al Adwan (Jordanie)

Ahmad Beygi Habib Abadi (République islamique d'Iran)

Thomas Desch (Autriche)

Pavel Gontšarov (Estonie)

Gabrielle McIntyre (Australie) – candidature présentée par Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Agshin Mehdiyev

